

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **19 (1927)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19^{me} année

OCTOBRE 1927

N° 10

Après le congrès.

Par *Karl Dürr*.

Les journées d'Interlaken appartiennent déjà au domaine du passé. Si nous jetons un coup d'œil attentif sur les délibérations, nous constatons que le congrès d'Interlaken a poursuivi ce qui a été commencé à Lausanne avec le programme minimum. Le congrès s'est placé sur le terrain des réalités. Il sut écarter du chemin tout ce qui pourrait être un obstacle à la marche du mouvement. N'omettons pas de signaler aussi l'orientation dans les questions économiques, la protection des travailleurs et l'assurance sociale.

Le congrès rencontra un grand intérêt parmi les fédérations et les cartels. Excepté quelques petites organisations, les fédérations firent pleinement usage de leur droit de délégation. Les grands cartels étaient également fortement représentés.

Le rapport proprement dit n'exigea pas beaucoup de temps. Le rapporteur se contenta de faire quelques observations et de commenter les propositions présentées concernant l'édition d'un journal syndical unique et l'extension du secrétariat.

Du point de vue de la défense des intérêts syndicaux dans la publicité, la première de ces propositions a certainement bien du bon; elle contribuerait dans une large mesure à intensifier la propagande au moyen de la presse. Toutefois il ne faut pas méconnaître que le moment pour la réalisation de cette idée n'est pas encore arrivé. L'extension du secrétariat doit également être examinée avec une extrême prudence, afin de découvrir ce qui est le plus nécessaire à l'Union syndicale et voir de quelle manière les moyens financiers disponibles peuvent être le mieux utilisés. Il ne faut donc pas compter sur une prompt solution de ce problème. Il est possible qu'une combinaison avec le secrétariat de la Centrale d'éducation ouvrière entre en considération, cependant il n'est pas dit que cette solution soit la meilleure.

D'après le rapport de la Centrale d'éducation ouvrière, on voit que l'on pense maintenir pour le moment au secrétariat l'état de